PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mélanie BAGATTIN, Maire de VERRIERES.

Etaient présents : Mme BAGATTIN Mélanie, M. SCHEPENS Sébastien, Mme VAILLOT Isabelle, M. REMEN Franck, Mme RICHARD Céline, M. LUISE Dominique, Mme BLOUIN Stéphanie, M. STAIGER Jean-Marie, Mme BOUVARD Amandine, M. BOUTIER Thierry, M. BRIAND Jérôme, Mme RICHÉ Céline, M. ROYER Stéphane, Mme BOUCHOT Chantal, M. BERTIN Michel formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : Mme DENIZOT Élodie pouvoir à Mme BOUVARD Amandine, Mme FILLOT Sophie pouvoir à Mme VAILLOT Isabelle,

Absents : M. E SILVA Paul, Mme MOREAU Martine

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

M. Sébastien SCHEPENS a été désigné secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Madame le Maire soumet à l'approbation le compte rendu de la séance du conseil en date du 23 février 2022

Monsieur BERTIN prend la parole et fait une observation : il n'a jamais dit qu'il ferait un article sur la bibliothèque, Mme le Maire lui répond qu'il avait proposé que dans le prochain mag soit fait un article sur la bibliothèque. Elle précise que cette tâche ne lui sera pas demandée.

Approbation du compte rendu du 23 février 2022 : à l'unanimité

1-COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – APPROBATION :

Madame le Maire laisse la parole à M. Franck REMEN, adjoint en charge des finances pour présenter le compte administratif de 2021. Il expose les montants des prévisions et des réalisations de l'exercice comptable 2021 par section, par chapitre, souligne les points importants et répond aux questions de l'assemblée sur certains articles.

M. BERTIN regrette de n'avoir eu les chiffres à disposition plus tôt.
M. REMEN explique que des données ne sont arrivées que le 1er avril et que le budget doit être voté pour le 15 avril. Cette année, une seule semaine entre la commission Finance et le conseil municipal était trop juste pour répondre à cette attente. Il indique également prendre note et s'organiser autrement la prochaine fois.

Pour la partie budget d'investissement, M. REMEN présente un tableau retraçant les restes à réaliser 2020, le budget 2021, le réalisé 2021 et le reste à réaliser 2021. Chaque chapitre est expliqué en détail.

Pour la partie fonctionnement, M. REMEN explique les principales dépenses et recettes pour chaque chapitre.

Céline RICHE : Lors de la mise en place du PEDT, une baisse du personnel encadrant avait été envisagée, pourquoi le nombre d'encadrants a-t-il été maintenu ?
M. SCHEPENS répond qu'une réduction avait été effectivement envisagée, mais la hausse de fréquentation du centre nous oblige à maintenir le taux d'encadrement actuel.

M. REMEN explique les différences entre le réalisé 2021 et ceux des deux années précédentes. La situation sanitaire à fait baisser les dépenses sur certains postes et constater une hausse sur d'autres.

Madame le Maire quitte ensuite la séance, laissant la présidence à M. REMEN Franck, 3eme adjoint, afin que l'assemblée puisse valablement délibérer, ne prenant ainsi pas part aux délibérations et vote.

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement se présente comme suit :

Chapitre		Crédits ouverts	Réalisations
	TOTAL DEPENSES	**1 814 033,57**	**1 314 934,11**
011	Charges à caractère général	731 882,11	431 376,96
012	Charges de personnel	682 259,88	639 349,23
014	Atténuation de produits	145 712,00	145 712,00
65	Autres charges gestion courante	84 108,72	69 152,44
66	Charges financières	16 500,00	13 334,74
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	1 656,74
042	Opérations d'ordre	/	14 352,00
022	Dépenses imprévues	120 000,00	/
023	Virement à la section d'investissement	23 570,86	/
	TOTAL RECETTES	**1 249 152,00**	**1 426 123,83**
013	Atténuation de charges	10 000,00	14 481,88
70	Produits des services, domaine et ventes	98 698,00	120 322,98
73	Impôts et taxes	813 498,00	816 988,94
74	Dotations et participations	294 558,56	413 290,44
75	Autres produits de gestion courante	29 741,44	39 488,54
76	Produits financiers	50,00	4,95
77	Produits exceptionnels	2 606,00	7 694,10
79	Transfert de charges	/	/
042	Opérations d'ordre	/	13 852,00
002	**Excédent de fonctionnement ex. n-1**	**564 881,57**	

La section de fonctionnement est approuvée par chapitre, à **l'unanimité** des membres présents (par16. voix pour dont 2 pouvoirs), le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part aux délibérations et vote.

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES

Nature	Crédits ouverts +RAR	Mandats émis	RAR au 31/12
TOTAL	**1 192 106,15**	**1 032 914,79**	**96 085,98**
Dépenses d'équipement	1 103 669,48	938 593,09	96 085,98
Dépenses financières	**80 000,00**	**72 033,03**	/
16 Emprunt	80 000,00	72 033,03	/
165 Dépôts et cautionnements	/	/	/
020Dépenses imprévues	/	/	/
Opérations réelles total	**1 183 669,48**	**1 010 626,12**	/
041 Opérations patrimoniales	8 436,67	8 436,67	/
040 Opérations d'ordre	/	13 852,00	/
Déficit Investissement ex. n-1	**67 264,50**	/	/

RECETTES :

Nature	Crédits ouverts+ RAR	Titres émis	RAR au 31/12
TOTAL	**1 259 370,65**	**601 448,76**	**645 629,78**
Recettes d'équipement	**1 035 965,57**	**418 616,22**	**615 629,78**
13 Subventions	695 965,57	78 616,22	615 629,78
16 Emprunts et dettes assimilées	340 000,00	340 000,00	/
10. Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	59 411,37	34 257,69	30 000,00
Compte 1068. Excédent capitalisé	125 786,18	125 786,18	/
024. Produits des immobilisations	6 200,00	/	/
Recettes financières	**191 397,55**	**160 043,87**	**30 000,00**
Recettes réelles	**1 227 363,12**	**578 660,09**	**645 629,78**
021 Virement de la section de fonctionnement	23 570,86	/	/
041 Opérations patrimoniales	/	/	/
040 opérations ordre transfert entre sections	8 436,67	8 436,67	/
	/	14 352,00	/
Recettes d'ordre	**32 007,53**	**22 788,67**	
Excédent Investissement ex. n-1	/	/	/

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

OPERATIONS VOTEES – DEPENSES :

N°	Intitulé	Crédits ouverts+RAR	Réalisations	RAR au 31/12
	Total dépenses équipement	**1 103 669,48**	**938 593,09**	**96 085,98**
10001	Zone artisanale	/		/
10003	Chapelle	/	/	/
10004	Groupe scolaire	24 262,62	15 044,88	4 262,92
10005	Equipements incendie	25 000,00	23 160,00	/
10006	Terrains et Bois	2 280,00	0,00	913,25
10008	Mairie	33 618,00	18 051,54	2 000,00
10009	Espaces verts réseaux voiries	115 340,00	67 770,57	36 620,00
10010	Autres immeubles communaux	903 168,86	814 566,10	52 289,81
	Dépenses financières	**80 000,00**	**72 033,03**	/
16	Emprunts	80 000,00	72 033,03	/
020	Dépenses imprévus	/	/	/
041	**Opérations patrimoniales**	**8 436,67**	**8 436,67**	/
040	**Opérations d'ordre**	**8 436,67**	**13 852,00**	/
	TOTAL	**1 259 370,65**	**1 032 914,79**	**96 085,98**

DETAIL DES RECETTES :

Art.	Libellé	Crédits ouverts+RAR	Titres émis	RAR au 31/12
TOTAL		**1 259 370,65**	**601 448,76**	**645 629,78**
10222	F.C.T.V.A.	30 000,00		30 000,00
10223	Taxe locale d'équipement	/	/	/
10226	Taxe d'aménagement	29 411,37	34 257,69	/
1321 Etat	Subventions	12 531,00	/	10 811,00
1322 Régions		141 259,00	37 899,73	103 359,27
1323 Départ.		239 940,57	22 693,00	217 248,00
1328 Autres		129 629,00	18 023,49	111 605,51
1341 DETR		172 606,00	/	172 606,00
1641	Emprunts	340 000,00	340 000,00	/
041 opérations patrimoniales		/	/	/
040 opérations d'ordre		/	**14 352,00**	/
13248	Autres communes		/	/
2031	Frais d'études	8 436,67	8 436,67	/
2033	Frais d'insertion	/	/	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisation	/	/	/
021	Virement de la section de fonctionnement	23 570,86	/	/
024	Produits de cession	**6 200,00**	/	/
1068	Excédent de fonct capit.	125 786,18	125 786,18	/
Résultat reporté N-1	/	/	/	/

La section d'investissement est approuvée par opération, par chapitre à l'unanimité des membres présents (par16 voix pour dont 2 pouvoirs), le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part aux délibérations et vote).

Il ressort du compte administratif 2021 un excédent de fonctionnement de 111 189,72 euros, un déficit d'investissement de 431 466,03. Euros et un excédent des RAR 2021 de 549 543,80. (Voir document budgétaire CA2021).

Le résultat de fonctionnement reporté sera donc de 676 071,29 €
L'excédent de fonctionnement 2021 (111 189,72) auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement N-1 (564 881,57)

RESULTAT D'EXERCICE 2021 :

	DEPENSES	RECETTES	Résultat global
Fonctionnement :	**1 314 934,11**	**1 426 123,83**	**111 189,72**
Résultat n-1			**564 881,57**
Résultat n (excédent)		111 189,72	
Investissement :	**1 032 914,79**	**601 448,76**	**- 431 466,03**
Résultats n-1			67 264,50
Résultat n (excédent)	- 431 466,03		
Résultat 2021			
RAR 2021	96 085,98	645 629,78	549 543,80
Déficit sur RAR	-	-	
Résultat global 2021 Excédent de fonctionnement à reporter			**676 071,29**

2-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2021 :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion du receveur retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).
Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

Considérant que le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal est en tout point en accord avec le compte administratif de la commune de VERRIERES pour l'exercice 2021,
Qu'il reprend tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Aucune remarque n'est faite, aucune question n'est posée.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide**, à l'unanimité, (par17 voix pour dont 2 pouvoirs)** :

D'APPROUVER le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2021,

DE DECLARER que le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

3-AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Mélanie BAGATTIN, maire de VERRIERES (Aube),
M. Franck REMEN, adjoint aux finances présente cette délibération
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,
Considérant les besoins recensés pour l'année 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Virement à la section fonction-nement	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Solde des restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 211 847,07 €	0 €	- 431 466,03 €	96 085,98 € 645 629,78 €	549 543,80 €	€
Fonctionnement	203 124,81 €	0 €	111 189,72 €			676 071,29 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.
Aucune remarque n'est faite, aucune question n'est posée.
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, (par 17 voix pour dont 2 pouvoirs),**

DECIDE D'AFFECTER le résultat, comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	676 071,29 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068	/ 676 071,29 € /
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	/

4-IMPOTS LOCAUX 2022 - VOTE DES TAUX :

Monsieur REMEN Franck, adjoint aux finances est nommé rapporteur.

Les bases d'imposition prévisionnelles de 2022 mentionnées dans l'état 1259 concernent les taxes foncières du bâti et du non bâti.
Elles augmentent globalement d'environ 3,414 % par rapport aux bases d'imposition effectives de 2021.
Soit :

Taxe foncière 1 189 781 à 1 231 000
Taxe foncière non bâti 67 494 à 69 200

Monsieur REMEN Franck rappelle que les taux des impôts locaux n'ont pas été augmentés depuis 2008, sauf la TFPB de 1 point en 2018.

Cette année, il n'est pas prévu une hausse des taux.

Il est donc proposé, à l'assemblée délibérante, de fixer le taux de chaque taxe cette année comme suit : taux identiques à 2021

Taxe d'habitation	de	**NA**
Taxe foncière bâti	de	**41,42 %** (soit **22,00 % + 19,42 %** taux départemental 2021)
Taxe foncière non bâti	de	**22,41 %**

Cela représente un produit de **525 388** Euros.

La commune doit par ailleurs reverser la somme de **145 712 euros** au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources comme collectivité « gagnante » de la réforme.

Aucune remarque n'est faite, aucune question n'est posée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE ces taux pour l'année 2022.

5-SUBVENTIONS COMMUNALES - ANNEE 2022 :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur REMEN Franck, 3ème adjoint, afin qu'il présente les propositions de subventions pour l'année 2022, examinées en Commission « Communication et Associations ».

ECOLES :

Maternelle - Coopérative scolaire	1.000,00 Euros
Primaire - Coopérative scolaire	1.500,00 Euros
Primaire : Subvention classe de mer ou classe de neige	0 Euro

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES :

A.S.V. (Cyclo - Tennis - Foot - Gym)	3 500,00 Euros
CALVA	450,00 Euros
Compagnie des Sapeurs -Pompiers (Subvention annuelle 450 euros + 250 euros subvention spécifique)	700,00 Euros
Danse passion	100,00 Euros
La Chasse Verrichonne	250,00 Euros
Verrières Animations Loisirs (Echecs -Scrabble)	600,00 Euros

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES :

Clique Musique Cérémonie	90,00 Euros
Les Croqueurs de Pommes	28,00 Euros
Visiteurs Hospitaliers	105,00 Euros

Le CCT10, l'APEV, bulle de Créa's, la compagnie S. TRELLA, l'ADMR, FOOT2000 et le comité du personnel n'ont pas fait de demande.

AUTRES SUBVENTIONS :

C.C.A.S.	200,00 Euros

Aucune remarque n'est faite, aucune question n'est posée.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **par 17 voix pour dont 2 pouvoirs.**

ACCEPTE la répartition ci-dessus énoncée, à inscrire au budget primitif 2022 pour **un montant de 8 333,00 Euros au compte 6574 et 200 Euros au compte 657362.**

6-BUDGET PRIMITIF 2022 – VOTE :

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur REMEN Franck, adjoint aux finances qui présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2022.

M.REMEN rappelle le contexte budgétaire et présente en détail les principales dépenses et recettes de chaque chapitre.
Il précise que la construction budgétaire intègre une évolution générale des prix sur les postes d'énergie, carburants et d'autres postes de dépenses sujets à une hausse conséquente.

Madame le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à présenter leurs interrogations ou leurs observations.

Aucune remarque n'est faite, aucune question n'est posée suite à la présentation du budget primitif.

Ce document qui a fait l'objet d'un exposé détaillé lors de la commission des Finances du 30 mars 2022, présente une balance générale comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 119 563,57	1 443 492,28
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		676 071,29
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**2 119 563,57**	**2 119 563,57**

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	519 843,00	401 765,23
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	96 085,98	645 629,78
	001 RESULTAT DE L'INVESTISSEMENT REPORTE	431 466,03	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**1 047 395,01**	**1 047 395,01**
	TOTAL DU BUDGET	**3 166 958,58**	**3 166 958,58**

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Chapitre		Propositions	Vote
	TOTAL DEPENSES	**2 119 563,57**	**2 119 563,57**
011	Charges à caractère général	914 378,76	914 378,76
012	Charges de personnel	710 850,00	710 850,00
014	Atténuation de produits	145 712,00	145 712,00
65	Autres charges gestion courante	107 940,98	107 940,98
66	Charges financières	13 000,00	13 000,00
67	Charges exceptionnelles	14 000,00	14 000,00
042	Opérations d'ordre	/	/
022	Dépenses imprévues	120 000,00	120 000,00
023	Virement à la section d'investisst	93 681,83	93 681,83
	RECETTES	**1 443 492,28**	**1 443 492,28**
70	Produits de sces, domaine et vtes directes	119 198,00	119 198,00
73	Impôts et taxes	832 859,00	832 859,00
74	Dotations et participations	420 861,00	420 861,00
75	Autres produits de gestion courante	47 464,08	47 464,08
013	Atténuation de charges	20 000,00	20 000,00
76	Produits financiers	50,00	50,00
77	Produits exceptionnels	3 060,20	3 060,20
79	Transfert de charges	/	/
042	Opérations d'ordre	/	/
002	**Excédent de fonctionnement ex. n-1**	**676 071,29**	**676 071,29**
	TOTAL RECETTES	**2 119 563,57**	**2 119 563,57**

La section de fonctionnement est votée par chapitre, **à la majorité, par 15 voix pour dont 2 pouvoirs et 2 abstentions**
La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de **2 119 563,57** Euros, avec un excédent reporté du budget 2021 de **676 071,29 Euros.**

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES :

Nature	RAR	Proposition	Vote du conseil	Total
Dépenses d'équipement	**96 085,98**	**433 793,00**	**433 793,00**	**529 878,98**
Individualisées en opérations	96 085,98	433 793,00	433 793,00	529 878,98
Dépenses financières		**86 050,00**	**86 050,00**	**86 050,00**
Emprunts Autres dépenses Dépenses imprévues		85 000,00 1 050,00	85 000,00 1 050,00	85 000,00 1 050,00
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Total dépenses d'investissements	**96 085,98**	**519 843,00**	**519 843,00**	**615 928,98**
Report résultat d'investissement 001		**431 466,03**	**431 466,03**	**431 466,03**
Total dépenses d'investissements	**96 085,98**	**951 309,03**	**951 309,03**	**1 047 395,01**

OPERATIONS VOTEES – DEPENSES

N°	Intitulé	RAR N-1	Proposition	Vote	Total
	TOTAL	**96 085,98**	**519 843,00**	**519 843,00**	**615 928,98**
10001	Zone artisanale	-	-	-	
10002	Eglise ST Pierre	-	-	-	
10003	Chapelle St Aventin	-	-	-	
10004	Groupe scolaire	4 262,92	62 636,00	62 636,00	66 898,92
10005	Equipement incendie	-	11 700,00	11 700,00	11 700,00
10006	Terrains et bois	913,25	400,00	400,00	1 313,25
10007	Equipements sportifs et de loisirs	-	-	-	
10008	Mairie	2 000,00	21 065,00	21 065,00	23 065,00
10009	Espaces verts, réseaux, voiries	36 620,00	333 822,00	333 822,00	370 442,00
10010	Autres immeubles communaux	52 289,81	4 170,00	4 170,00	56 459,81
Total	**Investissements réels**	**96 085,98**	**433 793,00**	**433 793,00**	**529 878,98**
OPFI	Remboursement emprunt		85 000,00	85 000,00	85 000,00
OPFI	Autres opérations Fi	-	1 050,00	1 050,00	1 050,00

RECETTES :

Nature	RAR N-1	Proposition	Vote	Total
Recettes d'équipement	**615 629,78**	**269 577,78**	**269 577,78**	**885 207,56**
13 Subventions d'investissement	615 629,78	269 577,78	269 577,78	885 207,56
16 Emprunt et dettes assimilés	/	/	/	/
Recettes financières	**30 000,00**	**36 105,62**	**36 105,62**	**66 105,62**
10 Dot fond divers hors	30 000,00	35 000,00	35 000,00	65 000,00
1068 Excédents fonct capitalisé	/	/ /	/ /	/ /
165 Dépôts et caution.	/	1 105,62	1 105,62	1 105,62
Opérations réelles	**645 629,78**	**305 683,40**	**305 683,40**	**951 313,18**
Virement de la section de fonctionnement		93 681,83	93 681,83	93 681,83
024 Cession d'immos	/	2 400,00	2 400,00	2 400,00
Opération d'ordre -041 Opération patrimoniales		/	/	/
Total	**645 629,78**	**401 765,23**	**401 765,23**	**1 047 395,01**
Total recettes investissements cumulées				**1 047 395,01**

OPERATIONS VOTEES - RECETTES :

N°	Intitulé	RAR N-1	Recettes nouvelles	Total
	TOTAL	**645 629,78**	**308 083,40**	**953 713,18**
10001	Zone artisanale	-	-	
10002	Eglise ST Pierre	-	-	
10003	Chapelle St Aventin	-	-	
10004	Groupe scolaire	10 811,00	-	**10 811,00**
10005	Equipement incendie	-	-	
10006	Terrains et bois	-	-	
10007	Equipements sportifs et de loisirs	-	-	
10008	Mairie	-	-	
10009	Espaces verts, réseaux, voiries	-	-	
10010	Autres immeubles communaux	604 818,78	269 577,78	**874 396,56**
OPFI	Cessions d'immos		2 400,00	**2 400,00**
OPFI	Opérations Financières	30 000,00	36 105,62	**66 105,62**

La section d'investissement (dépenses et recettes) est votée par chapitre, avec une présentation par opération à la majorité, **par 15 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 2 abstentions.**

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de **1 047 395,01 Euros dont un déficit reporté du budget 2021 de 431 466,03 Euros.**

7-TARIFS APPLICABLES A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE VERRIERES EN JUILLET 2022 ET TARIFS CAMP D'ÉTÉ :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer sur les tarifs du centre de loisirs pour sa période de fonctionnement en juillet et août, le conseil n'ayant pas statué lors de sa séance du 15 décembre 2021 et propose de reconduire les tarifs de l'année précédente.

Le tarif facturé pour la semaine sera donc égal au coût journalier, avec ou sans repas et en fonction du quotient familial, multiplié par le nombre de jours de fonctionnement du Centre de Loisirs dans la semaine, chaque journée pouvant être avec ou sans repas.

Aucune remarque n'est faite, aucune question n'est posée.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

FIXE les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de juillet 2022 comme suit :

	Quotient familial	Habitant commune	Extérieur commune
Centre loisirs journée	Inférieur à 301€	2,45	2,80
	Inférieur à 501€	2,94	3,36
	Inférieur à 701€	3,53	4,03
	Inférieur à 901€	4,23	4,84
	Inférieur à 1101€	5,08	5,81
	Supérieur ou égal à 1101€	6,10	6,97
Centre loisirs journée + repas	Inférieur à 301€	5,00	5,00
	Inférieur à 501€	6,00	6,90
	Inférieur à 701€	7,20	8,97
	Inférieur à 901€	8,64	10,76
	Inférieur à 1101€	10,37	12,92
	Supérieur ou égal à 1101€	12,44	15,50
PAI		7,45	7,50
Pénalités montant forfaitaire (1)		5,00	5,00

1) : accueil des enfants en plus des horaires habituels de fonctionnement du centre de loisirs et de la cantine ou sans inscription préalable. S'applique pour chaque cas, est cumulatif pour plusieurs pénalités sur une même journée et en plus du repas s'il y a lieu (hors cas de force majeure).

Il est précisé que les familles qui ne transmettront pas leur numéro d'allocataire (CAF ou autre organisme) se verront appliquer le tarif tranche haute (supérieur à 1101€).

Un tarif dégressif est appliqué aux familles de 3 enfants fréquentant la structure communale (50 % de réduction à partir du 3ème enfant) hormis les pénalités.

TARIFS CAMP D'ÉTÉ

Les tarifs sont les suivants :

-Pour les verrichons : 160€ la semaine
-Pour les enfants extérieurs à Verrières : 200€ la semaine

8-ORGANISATION D'UN VIDE-GRENIERS :

Madame VAILLOT informe l'assemblée qu'il y a lieu de prendre toute disposition pour l'organisation du vide-greniers qui sera de nouveau organisé cette année par la commune de Verrières pour répondre au souhait des administrés.

En effet dans le cadre de la réglementation des ventes au déballage à laquelle est soumise le vide-greniers, il y a lieu de prévoir l'organisation de cette manifestation en fixant les points suivants :

Le jour,
Les horaires d'ouverture au public,
Le lieu de la manifestation et sa surface,
Le nom du responsable de l'organisation et son titre.

Considérant que cette manifestation répond à la demande de la population locale nombreuse à réclamer l'organisation d'un vide-greniers annuel,
Considérant qu'elle contribue également à redonner vie à cette occasion au centre de Verrières qui ne regroupe que quelques commerces,

Aucune remarque n'est faite, aucune question n'est posée.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'organiser un vide-greniers le dimanche 3 juillet 2022 de 8 heures à 18 heures,

DIT que la manifestation aura lieu :
Pour les particuliers :
- Cour de l'école primaire et la cour de l'école maternelle (ZV 107 ZL 111)
- Place René RENAULT (ZL42)
- Cour arrière-mairie : (ZL28)
- Cour salle des fêtes : (ZL81) sur environ 100m^2

Soit une surface de 2 500 m^2.

Pour les professionnels :
- Cour salle des fêtes : parcellée ZL81, d'une surface d'environ 100 m^2,

Formant un espace total réservé aux exposants du vide-greniers d'une surface totale de 2600 m^2

DESIGNE Madame VAILLOT Isabelle, 2ème adjointe, qui est nommée régisseur de recettes des fêtes et cérémonies, responsable de l'organisation du vide-greniers,

GARANTIT que l'emplacement destiné à la manifestation n'a pas été affecté à une ou des opérations de vente au déballage, foire, braderie, vide-greniers, brocante pendant une durée maximale de deux mois au cours de l'année civile,

DIT que les recettes ont été définies par délibération du conseil municipal de Verrières lors de l'institution d'une régie de recettes le 3 mai 2002 et qu'elles seront affectées au compte 70323 (Redevances d'occupation du domaine public) du budget primitif 2022.

PRECISE :

- **que le tarif du mètre linéaire applicable aux particuliers,** fixé dans la délibération du conseil municipal du 28/05/2009, n'est pas modifié et sera donc de **2 euros 50 centimes le ml.**
(voir fiche d'inscription pour conditions d'inscription et renseignement complémentaire).

- que **le tarif applicable aux professionnels** sera le droit de place occasionnel institué par **délibération du Conseil Municipal du 22/11/2018 (tarif journée sans branchement individuel)** et par arrêté n° 16/2008 du 24/04/2008.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Mélanie BAGATTIN

Les élections présidentielles

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les consignes pour les élections qui auront lieu ce dimanche. Le port du masque est recommandé, il y aura à disposition du gel hydroalcoolique à l'entrée. Les personnes tenant les bureaux doivent arriver 10 min avant pour le rappel des consignes.

Vendredi 8 avril 2022, les bureaux de vote seront installés, toute aide est la bienvenue.

Un agent en renfort au secrétariat

Une personne a été embauchée en CDD à raison de 19h30 par semaine pour renforcer l'équipe du secrétariat de mairie.

Voisins vigilants

Une réunion aura lieu après les élections.

Sébastien SCHEPENS

Cirque :

L'école souhaite réaliser une classe cirque en 2023 : il y a des difficultés pour trouver l'emplacement du chapiteau.

Michel BERTIN

Une commission de sécurité avait été évoquée lors du dernier conseil. Elle n'a pas été mise en place.
Mme RICHARD répond que la commission sera convoquée dans l'année.

Isabelle VAILLOT

Mme VAILLOT recherche des volontaires pour participer à la préparation des projets suivants :

Décoration de pâques

Une décoration devant la mairie est prévue.

Chasse aux œufs le 18 avril 2022

Elle sera organisée dans le square.

Vide grenier

Le vide grenier est prévu le dimanche 3 juillet 2022.

Fête de la musique 21 juin 2022

Concert sous la grange avec un groupe local.

Elle précise que toutes les associations de Verrières ont été sollicitées pour proposer des animations ce jour-là.

Feu d'artifice le 13 juillet 2022

Le feu d'artifice sera tiré de la plage.
Une retraite aux flambeaux ira de la rue des abeilles à la rue St Martin

Fin de la séance 21h57

Le Maire